

## Cadre de référence des parties prenantes

### Le Conseil des arts de Montréal en tournée Édition 2023-2024

#### Contexte

À titre de partenaire des Maisons de la culture de Montréal (MCM) et de l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal (ADICÎM), le Conseil des arts de Montréal (CAM) souhaite avec ce programme, rendre accessible une offre artistique diversifiée et de qualité aux personnes résidentes de l'île de Montréal tout en contribuant à enrichir la programmation culturelle municipale. Il s'agit donc d'un important partenariat qui contribue à faire que les artistes et les organismes artistiques rencontrent de nouveaux publics et touchent un plus grand nombre d'individus par l'art près de chez eux, et ce, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération montréalaise.

**Dates de réalisation :** entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 mai 2024.

#### 1. Engagements du CAM

- Gère le processus de sélection des œuvres.
- Verse une subvention aux artistes, aux collectifs et aux organismes dont la proposition artistique a été retenue par au moins trois structures de diffusion. La subvention correspond :
  - Aux frais de préparation, de répétition, de coordination et d'administration détaillés dans le budget déposé ou le budget révisé de la demande le cas échéant;
  - À une proportion de 80 % les frais de diffusion et de circulation des œuvres artistiques.

#### 2. Engagements du réseau des MCM et de l'ADICÎM

- Coordonnent le choix des diffuseurs et des agent-e-s culturel-le-s.
- Gèrent les plateformes de promotion des tournées selon les normes de visibilité déterminées par le CAM.

#### 3. Engagements des structures d'accueil des MCM et de l'ADICÎM

Chaque structure d'accueil :

- Demeure en tout temps le répondant responsable de l'entente de diffusion avec l'artiste, le collectif ou l'organisme artistique.
- Détermine avec les artistes, collectifs ou organismes la date et les conditions précises de présentation de la proposition artistique.

- Signe une convention de spectacle ou d'exposition dès que possible, à partir du 23 février 2023 et au plus tard, 30 jours avant la date de présentation de la proposition artistique qui inclut les précisions techniques et logistiques et, le cas échéant, les activités avant et après le spectacle.
- Verse un cachet équivalent à 20 % des frais de diffusion et de circulation des œuvres artistiques, plus les taxes applicables, en un seul versement.
- Présente la proposition artistique telle que présentée lors du dépôt de la demande au CAM
- Puisque la subvention est déterminée en fonction des engagements de présentation, la réservation d'une date est considérée par le CAM comme un engagement contractuel envers le producteur (l'organisme, le collectif d'artistes ou l'artiste).
- Avise le CAM de tout changement qui survient concernant la présentation de la proposition artistique.
- Si la présentation est annulée par la structure d'accueil en raison de la Covid-19 ou d'une directive gouvernementale ou pour toute autre cause autre qu'un cas de force majeure, les parties pourront convenir de reporter la présentation - une seule fois - à une date ultérieure ou de proposer une prestation jugée équivalente.
- Si la présentation doit avoir lieu à l'extérieur, le producteur ou la structure d'accueil peut décider d'annuler la présentation en raison des conditions météorologiques, afin d'assurer la sécurité des artistes, des spectateurs ou des employés. Dans un tel cas, à moins que les parties ne s'entendent pour reporter la présentation, la structure d'accueil verse au producteur la somme totale prévue, selon les conditions et modalités de l'entente de service.

#### **4. Engagements du producteur (de l'artiste, le collectif ou l'organisme artistique)**

- Détermine le plus rapidement possible, la date et les conditions précises de présentation de la proposition artistique, avec les structures d'accueil.
- Signe une convention de spectacle ou d'exposition, dès que possible, à partir du 23 février 2023 et au plus tard, 30 jours avant la date de présentation de la proposition artistique qui inclut les précisions techniques et logistiques et, le cas échéant, les activités avant et après le spectacle.
- Présente la proposition artistique tel que convenu lors du dépôt de la demande au CAM en tournée.
- Avise le CAM de tout changement qui survient concernant la présentation de la proposition artistique.
- Si la présentation est annulée par le producteur en raison de la Covid-19 ou d'une directive gouvernementale ou pour toute autre cause autre qu'un cas de force majeure, les parties pourront convenir de reporter la présentation - une seule fois - à une date ultérieure ou de proposer une prestation jugée équivalente.
- Si la présentation doit avoir lieu à l'extérieur, le producteur ou la structure d'accueil peut décider d'annuler la présentation en raison des conditions météorologiques, afin d'assurer la sécurité des artistes, des spectateurs ou des employés. Dans un tel cas, à moins que les parties ne

s'entendent pour reporter la présentation, la structure d'accueil verse au producteur la somme totale prévue, selon les conditions et modalités de la convention de services.

**5. En cas de litige**

En cas de litige, les producteurs et les diffuseurs devront se référer à la convention de spectacle ou d'exposition qu'ils ont signée ensemble, laquelle comprend la fiche technique à jour et les détails sur les activités avant et après le spectacle le cas échéant.

## 6. RÔLES, RESPONSABILITÉS ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉS

Échéance	ÉTAPE 1 - Préparation à la tournée <i>Volet technique</i>	CAM com	CAM territo	Têtes des réseau x	Agent- e-s culturel -le / diffuse ur	Producteurs
14 décembre 2022	Validation de la faisabilité technique avec chaque direction technique				x	x
Janvier-février 2023	Mise à jour des fiches techniques des espaces de diffusion			x		
Janvier-février 2023	Visite des lieux de diffusion				x	x
27 janvier 2023	Confirmation des dates et des lieux de diffusion				x	x
À partir du 23 février 2023 et au plus tard, 30 jours avant la date de présentation (la fiche technique doit avoir été mise à jour)	Rédaction et signature du contrat liant la Ville et le bénéficiaire du programme de tournée				x	x
Tout au long de la saison	Envoi par écrit au CAM de tout changement en lien avec les représentations		x		x	x
Échéance	ÉTAPE 2 - Préparation à la tournée <i>Volet communication et promotion</i>	CAM com	CAM territo	Têtes des réseau x	Agent-e- s culturel-l e / diffuseur	Producteurs
23 février 2023	Envoi du guide de tournée aux participant-e-s (incluant document astuce de rédaction)		x			
Janvier-février 2023	Échanges avec les agent-e-s culturel-le-s pour s'assurer d'une adéquation entre les outils et leurs besoins		x	x		

Mars-Avril 2023	Recommandations des outils et de la stratégie de promotion du CAM en tournée	x				
Mars-Avril 2023	Décision sur le moyen de collecter et communiquer les crédits artistiques au public selon le contexte de présentation (in situ, en salle, etc.)			x	x	
Mars-Avril 2023	Proposition sur le moyen de communiquer les crédits des partenaires au public selon le contexte de présentation (in situ, en salle, etc.)	x	X	x		
<b>Échéance</b>	<b>(Suite) ÉTAPE 2 - Préparation à la tournée</b> <b>Volet communication et promotion</b>	<b>CAM com</b>	<b>CAM territo</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent-e-s culturel-le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
Février 2023	Rédaction des normes de visibilité et des besoins détaillés de contenu promotionnel en fonction de(s): ❖ des outils de promotion du programme déterminés ❖ guide et normes de visibilité et outils promotionnels du CAM en tournée pour les participant-e-s à la tournée et des agent-e-s culturel-le-s.	x	X			
Février 2023	Révision linguistique et traduction des contenus promotionnels au besoin		x			x
Entre le 19 décembre 2022 et le 27 janvier 2023	Intégration du contenu promotionnel pour site Web et réseaux sociaux via ORORA conformément aux besoins des réseaux					x
30 janvier 2023	Extraction des contenus promotionnels à partir d'ORORA		x			
23 février 2023	Envoi des contenus révisés aux têtes de réseaux pour le site Web montreal.ca		x	x		
Avril 2023	Production d'outils promotionnels en fonction du type d'outils choisis ❖ graphisme si besoin est; ❖ impression des outils si besoin est; ❖ distribution.					x
Avril 2023	Identification des projets phares de la tournée		x			
Mai 2023	Annonce des projets retenus + début de la saison	x	x	x		

Mai 2023	Publication de l'offre artistique sur les sites Web montreal.ca			X		
1er juin 2023	Publication des outils promotionnels (infolettre, programmation imprimée, etc.)	X	X	X	X	X
Le jour des représentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Remerciement - prise de parole de la part des producteurs ou des diffuseurs;</li> <li>❖ Diffusion de l'annonce vocale du programme si disponible. Si non disponible, prise de parole de la part de l'agent-e culturel-le pour présenter notre partenariat;</li> <li>❖ Affichage du panneau promotionnel lors des représentations extérieures.</li> </ul>				X	
<b>Échéance</b>	<b>ÉTAPE 3- Présentation des propositions artistiques et logistique</b>	<b>CAM comm</b>	<b>CAM</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent-e-s culturel-le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
17 mars 2023, AM	Rencontre préparatoire avec les bénéficiaires du programme		X	x		
1er juin 2023	1er versement de la subvention du CAM - 80 %		x			x
1er juin 2023 au 31 mai 2024	Saison du CAM en tournée				x	x
La date de représentation concernée ou avant	Paiement du cachet- part de l'arrondissement ou de la ville liée, à 100 %, au bénéficiaire				X	x
Toute la saison	Gestion des demandes de permis d'occupation en espace publics si nécessaire et de demandes d'événements privés si nécessaire				X	x
À partir du 23 février 2023 et au plus tard, 30 jours avant la date de présentation de la proposition artistique	Rédaction et signature de l'entente de service liant la Ville et le bénéficiaire du programme de tournée				X	X
Toute la saison, à la réception des bilans	2e versement de la subvention du CAM - 20 %		X			x

d'activités et du budget révisé						
<b>Échéance</b>	<b>ÉTAPE 4 - Bilan de tournée</b>	<b>CAM comm</b>	<b>CAM</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent-e-s culturel-le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
Toute la saison	Réception des rapports d'activités et comptabilisation des données		X			X
Février 2024	Rencontre bilan et recommandations pour l'appel à venir	X	X	X	X	

## 7. Signature

Je reconnais avoir lu et j'accepte l'ensemble des éléments incluent dans ce cadre de référence du Conseil des arts de Montréal en tournée :

Pour **Nom de l'arrondissement ou de la Ville liée:**

Nom du représentant :

Fonction: **Chef-fe de division ou chef-fe de section**

Date :

Signature :

Nom du représentant :

Fonction: **Directeur-trice culture, sports, loisirs et développement social**

Date :

Signature :

Nom du représentant :

Fonction: **Agent-e culturel-le**

Date :

Signature :

**Pour le Conseil des arts de Montréal**

**Nom du représentant :**

**Fonction:**

**Date :**

**Signature :**

**Nom du représentant :**

**Fonction:**

**Date :**

**Signature :**